

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2000

### Etaient présents :

Cabinet MOREL-BERTHET : MM. MOREL, RIZZO

Conseil Syndical : Mme de la ROCHE

MM. CASTRIC, CARRE, GAUTRON, LABROSSE, MAUREL, MAURICE,  
MEUNIER, PATTYN, POUCHARD, SONCARRIEU

Membres associés : MM. BAVIERE, GRIMAUD, WURMSER

### 1. Présentation des actions en cours

- M GRIMAUD a commencé son étude sur les plafonds à reprendre dans les sous-sols.
- Peinture des caves (murs et plafonds des parties communes) - les travaux sont commencés. Cette action sera suivie par la peinture des portes des sous-sols. Ne sont pas concernées : les parties privatives (caves, garages à vélos) ainsi que les couloirs avec les chambres.
- Les réparations des fuites sur le réseau d'eau chaude «chauffage» dans les sous-sols ont débuté.
- Le parking «moto» est terminé (bâtiment n°30). Il reste à reprendre le trottoir devant le bâtiment 29.
- Le gardien M AUGUSTE a reçu son assermentation.
- Le Conseil syndical a donné son accord pour commander les plaques d'indication des numéros de bâtiments sur la base du devis (5 000F environ).
- Des devis sont cours pour les plans masse de la Résidence (2 prévus - entrée Ouest et Est).
- **AMIANTE Recherche dans les parties privatives** : L'affichage dans les immeubles donne les dates d'interventions de l'organisme de contrôle. Il est indispensable de laisser l'accès à vos appartements et aux dates indiquées. Vous pouvez être présent ou confier vos clefs à un voisin, ou au GARDIEN qui accompagnera l'équipe de contrôle. **ATTENTION** en cas d'impossibilité d'accéder aux locaux la prestation sera néanmoins facturée. Le certificat (obligatoire en cas de vente ou de location) sera alors à faire établir à titre individuel (+/- 700 FF).
- Des dalles seront posées devant le bâtiment n°14 pour faciliter la circulation de ses habitants.
- Calorifugeage eau chaude : des travaux doivent être entrepris pour reprendre le calorifugeage des sous stations 7 et 14.
- Un grand nettoyage sera fait dans l'espace réservé aux encombrants (près de la chaufferie).
- Le ramassage des feuilles s'effectue 1 fois par semaine afin de réduire les nuisances sonores. N'existe-t-il pas des machines moins bruyantes ?
- Fuites d'eau : l'eau coûte cher ; il faut faire des économies en supprimant les fuites dans la résidence. Un contrat pour rechercher ces fuites et les colmater est à l'étude.

**Ce compte rendu est diffusé sur la télévision interne OdM TV (canal 68),  
Les informations de la Résidence, de la Commune, des Associations, les annonces, les renseignements  
utiles, sont mises à jour régulièrement.**

## 2. Espaces verts

- Le projet de replantation des arbres, suite aux dégâts de la tempête, proposé (plan sur **OdM TV**) est approuvé : plantations en novembre/décembre.

## 3. Tri sélectif

- Le tri des ordures ménagères a été bien compris par les résidents ; il faut plier les emballages (cartons, bouteilles plastiques, ...) avant de les mettre dans les conteneurs jaunes.
- Si la capacité des conteneurs est insuffisante la société SEPUR en fournira d'autres. Il est rappelé que **les ordures ménagères doivent être déposées dans les locaux poubelles prévus à cet effet et non, individuellement, le long des allées de la résidence.**

## 4. Numérotation des places de stationnements

- Les places de stationnement seront numérotées avant la fin de l'année 2000 avec des numéros de 15 cm de hauteur (voir exemple sur **OdM TV**).

## 5. Ravalement

- L'architecte doit nous fournir pour la prochaine réunion (11/12/2000) le descriptif des travaux à réaliser afin de l'analyser et le modifier avant consultation auprès des entreprises.

## 6. Impayés

- Trois gros débiteurs dans la Résidence : M AZIZ ZAMRY (48 000F) ; une action en justice est lancée. Le bien de M DAGEANT a été vendu aux enchères ; le résultat de la vente doit être redistribué aux créanciers. Les poursuites contre M RIMBAUD (97 000F) sont bloquées par une commission de surendettement.
- M MAUREL rappelle qu'il convient d'établir une adéquation entre les sommes dues et les surfaces des biens concernés.

## 7. Cogénération

- La nouvelle réglementation permet aux particuliers de vendre de l'énergie à EDF. Déjà en applications dans des résidences de la région à la leur grande.
- La société ELYO propose la solution suivante : remplacer deux des trois chaudières de la résidence par des moteurs thermiques (fonctionnant au gaz) qui fourniraient de l'énergie électrique rachetée par EDF. La chaleur dissipée par les moteurs (échauffement et récupération des fumées) serait utilisée pour chauffer la Résidence. ATTENTION aux nuisances sonores qui sont le point faible de ce type de solution.

LM 14/11/2000

Nous remercions les délégués de bâtiments et copropriétaires qui se sont joints à nos débats.

**La prochaine réunion du conseil syndical aura lieu le :**

**Lundi 11 décembre 2000 à 20 heures**

Nos réunions sont publiques, uniquement pour les copropriétaires  
Pour joindre le Conseil : tél. 01 34 62 16 94, fax. 01 34 62 04 32  
e-mail : [odmtelevision@club-internet.fr](mailto:odmtelevision@club-internet.fr)

sur simple demande à l'adresse ci-dessus, vous recevrez chaque mois le compte-rendu  
sur votre e-mail personnel

**PS: L'appel de fonds des boîtes aux lettres est unique**

**Ce compte rendu est diffusé sur la télévision interne OdM TV (canal 68),  
Les informations de la Résidence, de la Commune, des Associations, les annonces, les renseignements  
utiles, sont mises à jour régulièrement.**